

Questions au sujet de la protection d'assurance

Combien de temps ma couverture d'assurance est-elle valable à l'étranger ?

L'assurance maladie lors des voyages à l'étranger incluse dans la dive card est valable les premiers 56 jours de chaque voyage à l'étranger (soit 8 semaines). Une fois revenu dans ton pays, tu as de nouveau droit à 56 jours pour ton prochain voyage.

L'assurance exclut-elle certaines personnes ?

Non, nous y avons totalement renoncé. Du fait que tout un chacun peut être assuré, même les plongeurs handicapés peuvent profiter des avantages de la dive card. Nous aimerions ainsi promouvoir la plongée pour handicapés et être conforme à la loi sur l'égalité.

En cas d'accident de plongée, à combien s'élève le montant maximum garanti pour la thérapie en caissons hyperbares ?

Les frais de traitement en caissons hyperbares sont pris en charge partout dans le monde (y compris dans le pays d'origine) quel qu'en soit le montant.

J'ai entendu dire que la dive card prend en compte également des prestations médicales « judicieuses ». Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

En cas de fracture par exemple, on te fait un plâtre. Mais souvent, il serait plus judicieux d'opérer. Ce type d'intervention est également couvert, à la suite de concertation avec aqua med.

En ce qui concerne les frais d'hôtel : à l'étranger, le traitement en caissons hyperbares est souvent effectué en ambulatoire, ce qui signifie que tu continues à résider à l'hôtel et ce n'est généralement pas remboursé. Nous prenons ces frais en charge en cas d'accident de plongée.

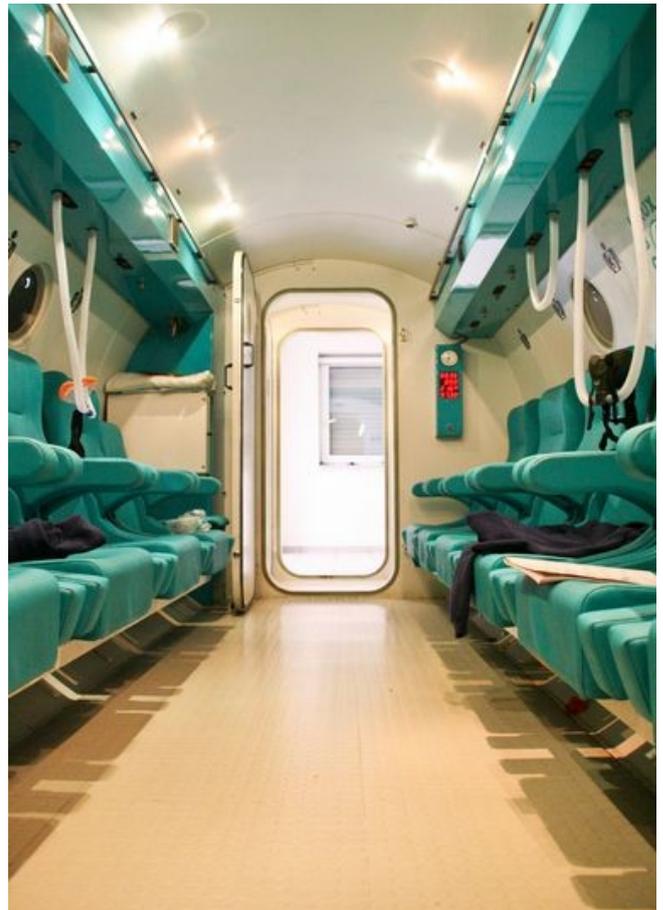
Un traitement psychiatrique d'urgence peut s'avérer nécessaire, si tu développes par exemple des effets secondaires du paludisme qui entraîne une psychose. La plupart du temps, ce type de traitement est exclu des conditions d'assurance mais avec nous, tu es bien couvert, y compris dans ce cas..

Ai-je besoin d'un examen d'aptitude à la plongée valide pour la dive card ?

Non, ce n'est pas une condition pour les prestations de notre dive card. Mais pour sa propre sécurité, nous recommandons naturellement à tout plongeur de faire régulièrement un examen d'aptitude à la plongée. Notre recommandation : au plus tard tous les 2 ans, et chez les personnes de plus de 40 ans ou de moins de 18 ans, tous les ans.

Dois-je contracter l'assurance complémentaire proposée sur place pour la chambre de décompression ?

Dans certains pays comme par exemple l'Égypte, des assurances complémentaires sont proposées sur place pour les coûts des caissons hyperbares, ou bien l'on demande de faire un don pour soutenir les chambres de décompression locales.



Ces demandes sont parfois si malencontreusement formulées que l'on a l'impression de ne pas être assuré sur place si l'on n'a pas contracté d'assurance complémentaire ou fait de don. Et c'est objectivement faux bien entendu. L'assurance contre les accidents de plongée contractée dans le cadre de la dive card est valide dans le monde entier, quelles que soient les conditions locales. Une base de plongée peut exiger que ses clients soient assurés contre les coûts de caissons hyperbares (ce qui est du reste judicieux), mais ce n'est pas sérieux de sa part de prescrire qu'elle assurance ils doivent contracter.

Faire un don pour soutenir les caissons hyperbares locaux est naturellement un acte bénévole et ne constitue pas un impératif pour les prestations d'assurance dans le cadre de

Version 10/2017

la dive card. (Nous ne pouvons malheureusement pas rembourser ce don.)

Aux Baléares (Majorque, Minorque, Ibiza), il y a effectivement une redevance obligatoire prescrite pour les caissons hyperbares (« Licencia de Buceo ») que chaque plongeur est tenu de payer et qui permet de financer la mise à disposition des caissons 24 h sur 24. En présentant une dive card aqua med valide, tu bénéficies toutefois d'une réduction sur la redevance annuelle de la Licencia de Buceo. (<http://www.pdia-divingcenter.de/de/druckkammer-notruf>)

Le caisson hyperbare sur place dit qu'elle ne reconnaît pas la dive card ...

aqua med est connu auprès de la plupart des caissons hyperbares des grandes régions de plongée de sorte qu'en présentant une dive card valide, tu ne devrais pas avoir de problèmes de règlement.

Si des incertitudes surgissent néanmoins à l'occasion, informe-nous dans les meilleurs délais. Nous prendrons contact avec le caisson hyperbare et lui enverrons une déclaration de prise en charge écrite. Le caisson hyperbare peut régler les frais directement avec nous. Si un caisson hyperbare exige le paiement immédiat, nous pouvons le régler par le biais de notre carte bancaire de société. Dans certains pays, nous avons en outre des entreprises partenaires qui se chargent du règlement pour notre compte.



Mes élèves plongeurs sont-ils coassurés par mon intermédiaire en tant que moniteur de plongée avec la dive card professionnel ?

Oui, par l'intermédiaire de notre assurance plongeur Student Protect. Elle s'applique aux élèves plongeurs qui sont inscrits à un cours débutant, et ce indépendamment de ton club de plongée. Sont couverts les coûts d'un transport d'urgence et d'une thérapie en caissons hyperbares. Pour ce faire, il faut inscrire ses élèves en ligne sur www.aqua-med.eu/student-protect avant le début des cours.

Que couvre l'assurance responsabilité civile ?

L'assurance responsabilité civile pour moniteurs de plongée contractée dans le cadre de la dive card professionnel te protège en tant que moniteur de plongée contre d'éventuels droits à dommages-intérêts. Le facteur décisif est que ce soit toi qui aies causé le dommage. Si tu blesses un élève par exemple pendant la formation, celui-ci peut te réclamer des dommages-intérêts et tenter une action contre toi. Inversement, cela signifie que si un élève se blesse sans qu'on puisse te faire de reproche, il n'est pas couvert par ta dive card professionnel. Dans ce cas, l'élève a besoin d'une assurance qui lui est propre.

Que-ce qui est couvert par l'assurance responsabilité civile privée pour des plongeurs dans le cadres de la dive card ? Comment fonctionne le déroulement ?

Les dive cards comprennent une assurance responsabilité civile privée pour plongeurs. Cette assurance comprend une couverture contre les prétentions en responsabilité civile (prétentions en dommages-intérêts par exemple) pendant la plongée ainsi que lors de la préparation et du suivi de la séance de plongée. Dans certains pays (comme en Espagne) l'assurance responsabilité civile privée est une obligation. Avec la possession d'une dive card tu accomplis la réglementation légale.

Afin de pouvoir vérifier ton droit à nos prestations, nous te prions de nous informer sans tarder dans le cas d'un incident et nous te prions de nous faire parvenir une description détaillé de l'incident. Nous allons ensuite transmettre le cas à notre assureur partenaire pour le traitement.